

COMMISSION PERMANENTE**REUNION DU MERCREDI 6 MAI 2020**

Le 6 mai 2020, à 9 heures 30, les membres de la commission permanente, dûment convoqués par **M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis en téléconférence.

Compte tenu du confinement imposé par la pandémie de COVID-19 qui limite considérablement les déplacements, la présente réunion a lieu dans des conditions particulières. La participation des commissaires intervient à distance. Cette mesure dérogatoire résulte de l'application conjointe du code général des collectivités territoriales, de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 *d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19* et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 *visant à assurer la continuité du fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19*.

Cette séance publique à caractère décisionnel se tient conformément à la délibération n° 20/067 AC en date du 24 avril 2020 de **l'Assemblée de Corse**, prise sur la base des dispositions de l'article L. 4133-6-1 du code général des collectivités territoriales. Elle attribue en effet une délégation générale à sa commission permanente. Celle-ci s'exerce selon les conditions mentionnées aux articles 1, 2, 3 et 4 de l'acte précité. En aucune façon, cette délégation ne porte sur les matières suivantes : le budget, le compte administratif et le PADDUC.

Sont présents :

M. Jean-Guy TALAMONI, président de l'Assemblée de Corse,

M. Hyacinthe VANNI, vice-président,
Mme Mattea CASALTA, vice-présidente,

Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI,

Sont absents et ont donné pouvoir :

**M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE,
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA,**

Assistent à la réunion :

M. Jean BIANCUCCI, conseiller exécutif,
Mme Vanina BORROMEI, conseillère exécutive,
Mme GIACOMETTI-PIREDDA, conseillère exécutive,
M. Xavier LUCIANI, conseiller exécutif,
M. François SARGENTINI, conseiller exécutif.

Le président TALAMONI ouvre la réunion à 9 heures 30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Il désigne **Mme COMBETTE** en qualité de secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Il rappelle les conditions particulières dans lesquelles se tient cette séance de la commission permanente pour laquelle il y a lieu, en substance, d'apporter des précisions sur son déroulement tout comme sur l'organisation, la saisine et le travail des commissions organiques. Il convient également de délibérer en début de réunion pour valider les modalités de vote des rapports inscrits à l'ordre du jour et sur l'urgence les concernant.

Le secrétaire général de l'Assemblée de Corse souligne que les deux sujets sont liés.

S'agissant de l'articulation et du rôle des commissions organiques, il précise que leur saisine n'est pas obligatoire.

Il rappelle les différentes phases qui ont rythmé la vie politique de l'institution depuis le début du confinement. Lors de la première phase, seule la conférence des présidents a tenu des réunions de travail. La deuxième phase a débuté récemment avec la montée en charge des différents organes : **l'Assemblée de Corse**, la commission permanente et les commissions organiques. Les séances se sont déroulées à un rythme particulièrement soutenu. Au début de la semaine prochaine, la troisième phase dite de déconfinement commencera. Celle-ci va intervenir alors que parallèlement l'état d'urgence est maintenu, ce qui autorise la poursuite des réunions sous le format de la téléconférence où la participation de chacun intervient à distance.

Cependant, il recommande de procéder à un cadrage qui consiste à poser des règles politiques et des règles de gestion du calendrier.

En ce qui concerne des dispositions qui se rapportent à la commission permanente dans sa forme délibérative, il est indispensable, comme cela a été fait pour l'Assemblée de Corse, de respecter des formalités légales et, par conséquent, de s'inscrire dans le même esprit que la délibération de cadrage n° 20/065 AC du 24 avril 2020. La validation de l'emploi des procédures d'urgence est requise, celle de l'urgence portant sur l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance également. Des règles de quorum particulières peuvent s'appliquer même si le choix a été fait d'un effectif au complet. Les modalités de scrutin sont identiques à celles qui s'imposent à l'assemblée délibérante et la publicité des débats constitue une formalité substantielle. Le schéma demeure souple pour l'essentiel. Les réunions peuvent avoir lieu en dehors du chef-lieu territorial. Les commissaires en prennent acte dès à présent.

M. COLONNA s'inquiète des conditions de prise de parole qui se révèlent restrictives alors que **M. VANNI** s'interroge sur les modalités de retour dans l'hémicycle pour la tenue de séances en présentiel qu'il espère voir intervenir dans les meilleurs délais. Les élus continueront dans l'immédiat à travailler à distance alors que les personnels réintègrent les bureaux dès le 11 mai. Cette situation est paradoxale.

Le président TALAMONI et le **secrétaire général de l'Assemblée de Corse** répondent que les prises de parole et les dépôts d'amendements sont maintenus sur le principe mais avec modération pour éviter les dysfonctionnements susceptibles de survenir eu égard au déroulement particulier des séances. Le retour dans l'hémicycle est lié à l'évolution de l'épidémie qu'il est difficile d'apprécier. La mise en place d'un format mixte est envisageable avec des élus en salle respectant la distanciation sociale et d'autres en téléconférence. En revanche, les commissions organiques, les salles de réunion étant exiguës, se dérouleront en audiovisuel.

Le président TALAMONI poursuit et dit que ces questions seront abordées dans le cadre d'une commission permanente organisationnelle appelée à se tenir rapidement. Les perspectives d'un retour à une

situation normale sont souhaitables mais cela dépend des circonstances. En tout état de cause, les élus ne doivent pas se soustraire aux mesures sanitaires.

L'ordre du jour est particulièrement long avec une réserve de rapports importante et il n'est pas certain qu'il sera épuisé aujourd'hui. Aussi, il recommande aux conseillers exécutifs d'exprimer leurs priorités.

Il informe les commissaires qu'il sera amené à quitter la séance à 11 heures pour une réunion avec le préfet de Corse en compagnie d'autres élus. **H. VANNI** assurera la présidence en ses lieu et place.

1-Rapport portant validation des modalités d'organisation et de déroulement de la réunion de la commission permanente et vote sur la procédure d'urgence :

Le président TALAMONI procède à une présentation succincte du rapport, complétée par le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, au terme de laquelle il le met aux voix. **Mme COMBETTE** fait l'appel nominal et recueille les suffrages.

Le rapport dont il s'agit est adopté à l'unanimité, étant précisé qu'il valait validation de la procédure d'urgence pour chacun des rapports.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

2-Rapport (055) relatif au lancement d'un appel à projets pour la création d'une offre de 50 places d'hébergement en résidence autonomie sur le territoire corse :

M. BIANCUCCI apporte les excuses de **Mme FAZI** auprès des commissaires et présente les rapports relevant de la santé et du social. Il

évoque le rapport n° 055. Celui-ci n'appelle aucune prise de parole et il est mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité à l'issue de l'appel nominal fait par **Mme COMBETTE**.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

3-Rapport (060) portant attribution d'une subvention relative à l'activité de domiciliation administrative gérée par l'association « Le Foyer de Furiani » :

Au terme de la présentation du document par **M. BIANCUCCI**, personne n'ayant demandé la parole, le vote est engagé avec l'appel nominal auquel procède **Mme COMBETTE**. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

4-Rapport (067) portant lancement de l'appel à projets pour la mise en place d'actions d'accompagnement et de soutien au bénéfice des proches aidants sur le territoire de la Corse :

Après que **M. BIANCUCCI** ait rapporté, **Mmes CASALTA** et **COMBETTE** interviennent. L'intéressé apporte des éléments de réponse.

Il est procédé à l'appel nominal par **Mme COMBETTE**. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

5-Rapport (079) portant convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emplois compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA effectue une présentation du rapport.

Mme COMBETTE procède comme à l'accoutumée et le document est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

6-Rapport (069) portant point d'étape de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (CALPAE) :

M. BIANCUCCI présente le rapport.

S'expriment après lui, **Mme POLI-ANDREANI** et **M. TOMASI**.

M. BIANCUCCI conclut et **Mme COMBETTE** procède dans les mêmes formes que précédemment.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Romain COLONNA**, **Christelle COMBETTE**, **Isabelle FELICIAGGI**, **Jean-Martin MONDOLONI**, **Nadine NIVAGGIONI**, **François ORLANDI**, **Paulu Santu PARIGI**, **Pierre POLI**, **Laura Maria POLI-ANDREANI**, **Rosa PROSPERI**, **Jean-Guy TALAMONI**, **Petr'Antone TOMASI**, **Hyacinthe VANNI**.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

*Le président TALAMONI est amené à quitter la séance. Il donne pouvoir à **M. TOMASI** pour voter en ses lieu et place et cède la présidence à **M. VANNI**.*

7-Rapport (063) portant avenants financiers n° 1 aux conventions de gestion du Fonds de parentalité des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse :

M. BIANCUCCI fait une présentation du document.

M. VANNI, constatant que personne ne sollicite la parole, met le rapport aux voix et demande à **Mme COMBETTE** de faire l'appel.

Le rapport recueille l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Romain COLONNA**, **Christelle COMBETTE**, **Isabelle FELICIAGGI**, **Jean-Martin MONDOLONI**, **Nadine**

NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

8-Rapport (082) portant validation du projet d'avenant à la convention-cadre AG/OI entre la Collectivité de Corse et l'Etat concernant la révision de la maquette financière dédiée à la mise en œuvre des mesures régionalisées du PON FEAMP 2014-2020 :

M. SARGENTINI rappelle le contenu du projet initial et présente l'avenant.

Prennent la parole après son intervention **Mme PROSPERI** et **M. VANNI**.

A l'issue, le vote intervient selon les mêmes procédures que précédemment.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

9-Rapport (056) relatif à la tarification de prestations supplémentaires ajoutées au catalogue des tarifs 2020 du laboratoire d'analyses Pumonte et Cismonte de la Collectivité de Corse :

M. LUCIANI effectue une courte présentation du rapport. Personne n'ayant sollicité la parole, il est procédé au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

10-Rapport (095) relatif à l'aménagement hydraulique de l'arrière-pays ajaccien : création d'un réseau d'eau brute sur la commune de Todda et d'Ocana – réalisation d'un surpresseur, d'un réservoir et d'un réseau de canalisations :

M. LUCIANI rappelle le contexte de cette opération.

S'expriment **Mme CASALTA** et **M. ORLANDI**.

M. LUCIANI apporte des précisions sur le dossier considéré qui est ensuite mis aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

11-Rapport (064) portant plan de lutte contre la maladie d'Aujeszky 2020-2024 :

M. SARGENTINI présente le document. Ce dernier appelle les interventions de **Mmes PROSPERI** et **CASALTA** auxquelles répond le rapporteur.

Mme COMBETTE procède à l'appel nominal et le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

12-Rapport (057) relatif à la mise à disposition d'agents de la Collectivité de Corse auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse :

A la suite de la présentation du rapport par **M. BIANCUCCI, M. ORLANDI** intervient.

M. VANNI invite les commissaires à voter.

Le rapport est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : **Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Isabelle FELICIAGGI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

Non-participation : **Christelle COMBETTE, Jean-Martin MONDOLONI**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 2

13-Rapport (102) relatif à la convention avec l'association de prévoyance des anciens conseillers généraux de la Corse-du-Sud – Année 2020 :

M. BIANCUCCI présente le rapport sur lequel **M. ORLANDI** fait une courte intervention.

Mme COMBETTE procède à l'appel nominal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA**, **Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS**, **Romain COLONNA**, **Christelle COMBETTE**, **Isabelle FELICCIAGGI**, **Jean-Martin MONDOLONI**, **Nadine NIVAGGIONI**, **François ORLANDI**, **Paulu Santu PARIGI**, **Pierre POLI**, **Laura Maria POLI-ANDREANI**, **Rosa PROSPERI**, **Jean-Guy TALAMONI**, **Petr'Antone TOMASI**, **Hyacinthe VANNI**.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

14- Rapports (097, 098, 099, 100) concernant des propositions d'aliénation, de mises à la réforme de véhicules et de matériel :

M. BIANCUCCI précise que les rapports qui suivent portent sur des propositions d'aliénation, de mises à la réforme de véhicules et de matériel et il effectue, en conséquence, une présentation globale. Il s'agit successivement des rapports sur l'aliénation des véhicules et matériels roulants de la Collectivité de Corse (097), sur la réforme et destruction des véhicules et matériels roulants appartenant à la Collectivité de Corse (098), sur la réforme de matériels thermiques de débroussaillage de la Collectivité de Corse (099) et sur la réforme des matériels de garage de la Collectivité de Corse (100).

Ces rapports n'appellent aucune intervention de la part des commissaires.

Il est procédé à quatre votes pour lesquels **Mme COMBETTE** effectue l'appel nominal.

Chacun des rapports considérés est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

15-Rapport (076) relatif à l'harmonisation des règles de gestion applicables aux personnels dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse : temps de travail :

M. BIANCUCCI introduit le rapport et le **directeur général des services** apporte des précisions techniques.

Prennent la parole **Mmes COMBETTE** et **NIVAGGIONI**.

M. BIANCUCCI et le **directeur général des services** complètent leurs propos dont une partie concerne les services attachés à l'assemblée délibérante. Le **secrétaire général de l'Assemblée de Corse** s'exprime également.

Au terme du vote qui intervient dans les mêmes formes que les précédents, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

16-Rapport (062) portant renouvellement du protocole d'accord relatif au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) du Cismonte :

M. BIANCUCCI présente le rapport sur le contenu duquel s'expriment **Mmes NIVAGGIONI** et **POLI-ANDREANI**. Cette dernière, au nom du groupe **Corsica Libera**, introduit en les motivant les cinq amendements (cf. annexe) suivants :

Amendement n° 1

- à la page 4, article 2, Missions, 4^{ème} alinéa, après « ... contribuer au soutien aux communes... » ajouter « ... et aux Présidents des EPCI » (*Etablissements Publics de Coopération Intercommunale*) ;

Amendement n° 2

- à la page 8, Point 8 La CAF, 2^{ème} alinéa, supprimer « *Réalise les constats de non décence* » puisque déjà précisé dans le 6^{ème} alinéa « *Réalise les constats de non décence [...] pour les bénéficiaires d'une aide au logement.* »

Amendement n° 3

- à la page 8, Point 8 La MSA, 4^{ème} alinéa, supprimer « *prend en compte les situations signalées...* » et remplacer par « *applique la réglementation relative à la non décence dans la gestion des aides au logement.* »

Amendement n° 4

- à la page 8, Point 9 Le/la Procureur(e) de Bastia, 3^{ème} alinéa, supprimer « *[...]: classement y compris sous condition de régularisation...* » et remplacer par : « *[...] sortir du parc locatif tant que les travaux n'ont pas été réalisés par le bailleur.* »

Amendement n° 5

- à la page 3, Protocole d'accord relatif au Pôle de lutte contre l'habitat indigne du Cismonte, 8^{ème} point « *l'Agence sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia, représentée par le Directeur* » remplacer par « *L'Agence d'Information sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia, représentée par la Présidente* »

- à la page 9, article 6 Durée et révision, dans le tableau modifier « *le directeur de l'Agence d'Information sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia* » remplacer par « *la Présidente de l'Agence d'Information sur le Logement de Corse* »

M. BIANCUCCI, après avoir obtenu des précisions portant sur l'amendement n° 4, dit que **le conseil exécutif** émet un avis favorable sur les amendements considérés.

Le président de séance fait part de l'avis favorable du groupe **Femu A Corsica** et demande à **Mme COMBETTE** de procéder à l'appel nominal. Il suggère un vote sur un amendement global. Cette proposition agréée les commissaires.

L'amendement global est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.**

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Les commissaires votent ensuite le rapport amendé qui fait également l'objet d'un vote unanime.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine**

NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

17-Rapport (074) portant convention relative à l'aménagement de l'ex RD 71-Traversée de Lavatoghju :

Le rapport est présenté par **Mme BORROMEI**.

M. ORLANDI fait quelques observations auxquelles répond la conseillère exécutive.

Au terme du vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

18-Rapport (103) relatif à l'aménagement de l'ex RT 20-Traversée de Casamozza sur la commune de Lucciana :

Mme BORROMEI fait une présentation de cet aménagement routier.

Personne n'ayant sollicité la parole, **Mme COMBETTE** effectue l'appel nominal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE,

Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

19-Rapport (083) portant sur la reconstruction du pont de Casaluna :

Mme BORROMEI présente le rapport. Cette présentation est suivie des interventions de MM. PARIGI et ORLANDI.

Le rapport recueille un vote unanime.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

20-Rapport (101) faisant état du bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de l'ex RT 40 entre Sartè et Roccapina, sur les communes de Sartè et de Ghjunchetu :

Mme BORROMEI fait une courte présentation de la présente affaire.

A l'issue, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI,

Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

21-Rapport (070) relatif aux conventions de délégation de l'organisation des services de transport non urbains réguliers à la communauté de communes de l'Isula-Balagna d'une part et à la communauté de communes de Sud Corse d'autre part :

Il en va de même pour le présent rapport.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

22-Rapport (072) concernant la convention de concours technique de la SAFER Corse relative aux projets routiers en Cismonte :

Le rapport est présenté par **Mme BORROMEI**.

Mme PROSPERI donne lecture de deux amendements (cf. annexe) qu'elle soutient au nom du groupe **Corsica Libera**. Après un bref échange avec la conseillère exécutive, elle retire le second amendement qui a un caractère redondant. Le premier pour lequel **Mme BORROMEI** donne un avis favorable, consiste à ajouter à la délibération, le visa ainsi rédigé :

« Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et notamment le livret IV Obligations Règlementaires »

Mme COMBETTE fait l'appel nominal.

L'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

Le rapport et le projet de délibération ainsi amendée sont mis aux voix et adoptés à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

23-Rapport (080) portant sur la convention entre la Collectivité de Corse et la SCI STABIACTIV, relative à sa participation au financement d'équipements publics exceptionnels :

Après une brève intervention de **Mme BORROMEI**, le rapport est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

24-Rapport (071) portant sur le projet ZEPHIR, acquisition d'un logiciel pour le suivi du Programme Régional de Formation et accrochage à la plateforme AGORA :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA présente le rapport qui n'appelle aucune intervention des commissaires.

Au terme de l'appel nominal effectué par **Mme COMBETTE**, le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

25-Rapport (081) portant approbation de la répartition des crédits délégués par l'Etat à l'Académie pour l'acquisition des manuels scolaires destinés aux élèves des collèges et de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (AREA) pour l'année scolaire 2020/2021 :

Il en va de même pour le rapport dont il s'agit.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

26-Rapport (077) relatif au transfert de propriété à titre gratuit de la Collectivité de Corse à la commune de Lucciana de biens archéologiques mobiliers issus d'opérations d'archéologie préventive conduites sur la commune de Lucciana :

Ce rapport présenté par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** est adopté à l'unanimité dans les mêmes formes que le précédent.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

27-Rapport (088) concernant les protocoles de transaction relatifs aux prestations réalisées dans le cadre de l'exposition 2019 du musée d'Aleria « Aleria a rumana » :

Après la présentation du rapport par **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, nul n'ayant demandé la parole, le vote intervient et le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

28-Rapport (089) portant attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Centre méditerranéen de la photographie » pour son programme d'activités 2020 :

Mme GIACOMETTI-PIREDDA présente le rapport. La présentation est suivie d'une intervention de **M. COLONNA**.

A l'issue de l'appel nominal effectué par **Mme COMBETTE**, il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICCIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 15
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

29-Rapport (068) portant approbation du rapport d'exécution relatif à la convention d'appui aux politiques d'insertion pour l'année 2019 :

Au terme de la présentation de **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, **Mme NIVAGGIONI** intervient et le rapport est mis aux voix selon les formes conventionnelles.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Isabelle FELICIAGGI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Paulu Santu PARIGI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Rosa PROSPERI, Jean-Guy TALAMONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

La séance est levée par **M. VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse**, à 13 heures 50.

Fait à Ajaccio, le 6 mai 2020

ANNEXE : AMENDEMENTS INITIAUX

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
6 MAI****CONVENTION DE CONCOURS
TECHNIQUE AVEC LA SAFER CORSE
RELATIVE AUX PROJETS ROUTIER
EN CISMONTE****Rapport n° 2020/O1/072****AMENDEMENTS****DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »****EXPOSE DES MOTIFS :**

En sa qualité d'aménageur routier, la Collectivité de Corse est tenue de compenser intégralement les impacts négatifs de ses opérations routières sur l'environnement, quand elle ne peut les éviter ou les réduire de façon très significative.

Il est établi que ces mesures de compensation (majoritairement mises en œuvre) « se font souvent sur des terres agricoles avec des enjeux environnementaux forts »

Or, aucune référence n'est faite aux orientations et principes définis dans le PADDUC en matière de développement agricole, de préservation des espaces agricoles et d'Espaces Stratégiques Agricoles.

Il est enfin utile de rappeler que le livret IV « orientations réglementaires du PADDUC » a notamment pour objet de quantifier les indicateurs relatifs à la consommation des espaces agricoles (dont les espaces stratégiques).

En conséquence, la délibération et la convention annexée seront modifiées afin d'intégrer ces dispositions, ainsi que la convention conclue avec la SAFER le 20 décembre 2018, pour les projets routiers du Pumonté.

Enfin, il serait de bonne politique de décider que le service foncier de l'ODARC devra être consulté en amont sur les opérations qui relèvent de sa compétence, afin de parfaire l'efficacité du dispositif.

AMENDEMENT N° 1

Ajouter à la délibération, le visa suivant :

« Vu le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse, et notamment le livret IV Obligations Réglementaires »

AMENDEMENT N° 2

Ajouter à l'Article premier de la délibération (à la suite de la phrase)

« en conformité avec les dispositions du PADDUC en matière de développement agricole, de préservation des espaces agricoles et d'Espaces Stratégiques Agricoles, et notamment du livret IV Obligations Réglementaires »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
6 MAI**

**PLAN DE LUTTE CONTRE L'HABITAT
INDIGNE DU CISMONTE**

Rapport n° 2020/O1/062

AMENDEMENTS

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

EXPOSE DES MOTIFS :

Afin que le Pôle De Lutte contre l'Habitat Indigne Cismonte puisse atteindre ses objectifs. Il est important que le rôle de chacun de ses membres soit finement et explicitement défini.

Amendement n° 1

Page 4 – Article 2 – Missions

4^{ème} alinéa : « contribuer au soutien aux communes [...] »

AJOUTER

« et aux Présidents des EPCI » (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Amendement n° 2

Page 8 – Point 8 La CAF

2^{ème} alinéa : **SUPPRIMER** « Réalise les constats de non décence » puisque déjà précisé dans le 6^{ème} alinéa « Réalise les constats de non décence [...] pour les bénéficiaires d'une aide au logement. »

Amendement n° 3

Page 8 – Point 8 La MSA

4^{ème} alinéa : SUPPRIMER « prend en compte les situations signalées... »

REEMPLACER PAR :

« Applique la réglementation relative à la non décence dans la gestion des aides au logement. »

Amendement n° 4

Page 8 – Point 9 Le/la Procureur (e) de la République de Bastia

3^{ème} alinéa : SUPPRIMER « [...] : classement y compris sous condition de régularisation... »

REEMPLACER PAR :

« [...] Sortir du parc locatif tant que les travaux n'ont pas été réalisés par le bailleur. »

Amendement n° 5

A la page 3 – Protocole d'accord relatif au pôle de lutte contre l'habitat indigne du Cismonte

8^{ème} point : l'Agence d'Information sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia, représentée par le Directeur »

REEMPLACER PAR

L'Agence d'Information sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia, représentée par la Présidente »

A la page 9 - Article 6 Durée et révision

Dans le tableau **MODIFIER** « le directeur de l'Agence d'Information sur le Logement de Corse-Antenne de Bastia »

REEMPLACER PAR :

« la Présidente de l'Agence d'Information sur le Logement de Corse »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
7 MAI

**PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE ET
MAITRISEE DU CONFINEMENT
POUR LA CORSE**

Rapport n°2020/E1/105

AMENDEMENTS

DÉPOSE PAR : Le Groupe « **CORSICA LIBERA** »

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS

AMENDEMENT n° 1

A la page 27, REMPLACER le paragraphe intitulé « Concernant les collèges et lycées » **par le paragraphe substitutif suivant :**

« Le Conseil exécutif de Corse dit que la reprise des cours en présentiel aura lieu en septembre pour l'ensemble des collèges et lycées. »

Pour la fin de l'année scolaire 2019-2020, le dispositif d'enseignement à distance est maintenu.

Le Conseil exécutif de Corse propose que soit instituée une Commission entre toutes les parties prenantes du monde éducatif pour, dès le mois de mai :

Organiser la rentrée de septembre sur le plan sanitaire et pédagogique (sensibilisation aux gestes-barrières, place des enseignements numériques etc.).

Renforcer sans délai le suivi et le soutien en direction des publics en situation de vulnérabilité ou de difficulté particulière : lycéens ou collégiens décrocheurs en

situation de fracture numérique, difficultés sociales, enfance en danger, enfants en situation de difficulté, adolescents ne pouvant être gardés à domicile du fait de la situation professionnelle de leurs parents. La Conseil exécutif proposera à ce titre un plan d'action visant à mettre en œuvre des mesures personnalisées de soutien scolaire et social (dispositifs de cours individualisés, renforcement des moyens et de l'assistance numérique, accès à des activités sociales et culturelles durant la période estivale en fonction de l'évolution de la situation sanitaire) »

AMENDEMENT n° 2

A la page 22, REMPLACER le passage allant de « cette reprise générale d'activité à « l'organisation du travail » **PAR** :

« Cette reprise générale d'activité s'effectuera sur la base :

- *d'un principe : le maintien des agents en télétravail pour tous les services où cela s'avère possible.*
- *d'une vigilance marquée pour les agents dont les missions nécessitent une présence à leur poste quant à :*
 - *La prévention, la protection et la distanciation sociale,*
 - *L'accompagnement des agents,*
 - *L'organisation du travail . »*

AMENDEMENT n° 3

- **INTEGRER la date du 2 juin dans toutes les dispositions du rapport**

La date du 2 juin ne sera pas un simple point d'étape mais une première étape donnant lieu à une restitution des éléments collectés et a une prise de décision. La deuxième période à partir du 2 juin

- **Chapitre 2 :**

7^{ème} § : REMPLACER « La première, allant du 11 mai au 23 juin » **PAR** « La première, allant du 11 mai au 2 juin ».

9^{ème} § : REMPLACER « Cette période de six semaines doit... » **PAR** « Cette période de trois semaines doit... »

10^{ème} § : REMPLACER « la période de six semaines séparant le 11 mai au 23 juin » **PAR** « La période de trois semaines séparant le 11 mai du 2 juin... »

11^{ème} § : REMPLACER « Elle nous donnera le temps... au plan sanitaire des flux estivaux (cf. infra deuxième période à partir du 23 juin) » **PAR** « Elle nous donnera le temps... au plan sanitaire des flux estivaux (cf. infra deuxième période à partir du 2 juin) ».

13^{ème} § : **REPLACER** « La deuxième période, à partir du 23 juin... » **PAR** « *la deuxième période, à partir du 2 juin...* ».

15^{ème} § : **REPLACER** « Cet accès conditionné permettrait de limiter ... les semaines nous séparant du 23 juin... » **PAR** « *Cet accès conditionné permettrait de limiter ... les semaines nous séparant du 2 juin...* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
7 MAI

**PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE ET
MAITRISEE DU CONFINEMENT
POUR LA CORSE**

Rapport n°2020/E1/105

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : M. Hyacinthe VANNI - Groupe « FEMU A CORSICA »

EXPOSE DES MOTIFS

Le 28 avril dernier, le Premier ministre dans sa présentation de la « stratégie nationale de déconfinement » devant l'Assemblée Nationale a déclaré : « Les parcs et jardins, si essentiels à l'équilibre de vie en ville, ne pourront ouvrir que dans les départements où le virus ne circule pas de façon active. Par mesure de précaution, les plages resteront inaccessibles au public au moins jusqu'au 1er juin. »

Cet amendement a pour objectif d'autoriser l'accès aux espaces naturels en Corse à partir du 11 mai, compte tenu du fait que la Corse tout entière est classée comme une zone où le virus ne circule pas de façon active.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Page 7 du rapport : Après « Les rassemblements organisés sont limités à 10 personnes et les événements qui regroupent plus de 5 000 participants ne pourront se tenir avant le mois de septembre. » ,

INSÉRER : «*En revanche, l'accès aux espaces naturels - notamment les plages, lacs et rivières - doit être autorisé dès la date du 11 mai, dans le strict respect des gestes barrières et des règles de distanciation sociale, et toujours en limitant les rassemblements à 10 personnes.*» . »

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020 DU 07 MAI

Plan de sortie progressive et maîtrisée
du confinement pour la Corse
Rapport n°2020/E1/105

SOUS-AMENDEMENT

DÉPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A l'amendement n°2 déposé par le Groupe Corsica Libera

Effectuer les modifications suivantes (surlignées en jaune) :

AMENDEMENT N° 2

A la page 22, INSERER dans le passage allant de « cette reprise générale d'activité à « - d'une vigilance [...] » **PAR :**

« Cette reprise générale d'activité s'effectuera sur la base :

- d'un premier principe : la reprise du travail pour l'ensemble des agents sauf dérogation particulière (agents présentant des vulnérabilités, agents testés positifs ou ayant été en contact avec des personnes testés positifs ; agents dont les conditions d'accueil dans les locaux de la Collectivité ne permettent d'offrir les mesures de prévention sanitaire et de distanciation sociale suffisantes ; agents qui seraient tenus de garder leurs enfants qui ne pourraient reprendre l'école).

- d'un second principe : la priorité au télétravail lorsque c'est possible et en accord avec la hiérarchie (notamment pour les personnes dont postes de travail sont déjà équipés, qui sont identifiés comme à risques par la médecine préventive, dont la configuration des bureaux ne permettrait pas de garantir la distanciation sociale et/ou qui sont tenus de garder leurs enfants). Ce principe a vocation à s'étendre dans les mois à venir.

A la page 22, REMPLACER dans le passage allant de « - d'une vigilance [...] » à « - L'organisation du travail. » **PAR** :

- d'une vigilance *accrue* marquée *pour tous les agents, qu'ils exercent leurs missions en présentiel ou à distance*, ~~dont les missions nécessitent une présence à leur poste~~ quant à :

- La prévention, la protection et la distanciation sociale,
- L'accompagnement des agents,
- L'organisation du travail.»

**PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE
ET MAITRISEE DU CONFINEMENT
POUR LA CORSE**

(Rapport n° 105)

AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE – A
CORSICA INDÈ A REPUBBLICA »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Partie II, page 32, a)** Les services et le non-présentiel, insérer dans le paragraphe le passage en gras : « La Collectivité préconise qu'un télétravail adapté soit maintenu partout où c'est possible **avec une attention particulière pour les parents d'enfants en situation de handicap n'ayant pas de moyen de garde** au moins dans les premières semaines consécutives au 11 mai. Néanmoins, pour mieux en connaître les conséquences, la Collectivité proposera en lien avec l'ARACT de Corse une enquête territoriale destinée à mesurer l'impact social de ce nouveau mode de travail et évaluer notamment ses conséquences sur le tissu des entreprises et sur les conditions de travail des salariés corses ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020
7 MAI

**PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE
ET MAITRISEE DU CONFINEMENT
POUR LA CORSE**

(Rapport n° 105)

AMENDEMENT N° 4

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE – A
CORSICA INDÈ A REPUBLICA »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Partie II, page 26 :** Insérer le passage en gras : « Il propose que cette réouverture générale se prépare et se décline, dès aujourd'hui, en concertation avec l'ensemble des acteurs du monde éducatif, et selon des modalités différentes selon les types d'établissements et cycles concernés, pour tenir compte des enjeux spécifiques **notamment les classes spécialisées (ULIS)** et contraintes propres à chacun d'entre eux. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

**PLAN DE SORTIE PROGRESSIVE
ET MAITRISEE DU CONFINEMENT
POUR LA CORSE**

(Rapport n° 105)

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre d'un transfert temporaire des contrats de délégation de service public entre l'aéroport d'Orly et celui de Roissy CDG afin de garantir une continuité de service, il apparait que le principe d'exclusivité d'exploitation des lignes prévu par les contrats ne peut être maintenu. Cette non exclusivité trouve son fondement dans la nature même de la substitution temporaire des aéroports parisiens.

En l'occurrence le changement d'affectation est directement lié à la fermeture de l'aéroport d'Orly rendant impossible l'exécution du contrat par le concessionnaire. Ce changement d'affectation temporaire est sollicité conformément aux termes de l'arrêté du 27 mars 2020.

Ce changement d'affectation est sollicité pour une période de par exemple 3/4 mois avec une clause de rendez-vous pour discuter d'une éventuelle reconduction en fonction du contexte à date.

Ces différents points ne concernent pas les lignes du « Bord à Bord » qui sont le fondement du service public. Lesquelles lignes ne subissent pas de modification d'affectation aéroportuaire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Supprimer le paragraphe suivant à la page 18

« Par ailleurs, les lignes sous contrat de DSP ... ne peut opérer sur ces lignes ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**